Saint Blaise du Buis

Le Petit Echo

DE SAINT BLAISE DU BUIS

Nº 14
DECEMBRE
2011

EDITORIAL

DES PROJETS EN GESTATION, DES NAISSANCES PRÉVUES POUR 2012.

Cet automne a été mis à profit pour faire avancer nos principaux projets :

Tout d'abord, la **réhabilitation de la Halle du Buis ;** un second appel d'offre nous a permis de choisir tous les artisans qui interviendront sur ce chantier. Une réunion de lancement doit se tenir fin décembre pour un début des travaux fin janvier-début février.

Puis, les **logements sociaux ;** le permis de construire du bailleur social (l'OPAC) est en cours d'instruction. Les travaux devraient démarrer en début d'année 2012.

Ensuite, l'**Entrée Nord-Est ;** nous avions prévu d'organiser une réunion publique au cours de laquelle nous vous aurions présenté l'avancement de cette étude. Il reste quelques points essentiels à trancher. Vue l'approche des fêtes, cette réunion se tiendra début 2012.

Aussi, la **zone d'activité du Talamud ;** elle est d'intérêt intercommunale et propriété du Pays Voironnais. Les formalités administratives pour permettre son développement menées par le Pays Voironnais, sont en cours. Nous espérons voir les premiers travaux en 2012.

Mais encore, le **Relais d'Assistantes Maternelles** (RAM) ; lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé avec les communes voisines de La Murette, Réaumont, Charnècles et St Cassien, d'ouvrir un RAM à destination des assistantes maternelles, des jeunes parents et des enfants de moins de 3 ans. Cette ouverture devrait avoir lieu au cours du 1er semestre 2012.

Enfin, la loi imposait au Conseil Municipal de voter le taux de la part communale de la **Taxe d'Aménagement** (TA) avant le 30 novembre 2011. Vous trouverez dans les lignes qui suivent des précisions sur cette taxe qui sera applicable à partir du 1er mars 2012. Nous retiendrons de cette taxe, ses dispositions qui répondent au Grenelle de l'environnement, plus particulièrement la préservation des espaces naturels et agricoles et l'arrêt de l'étalement urbain. Aujourd'hui, d'un commun accord, toutes les collectivités agissent dans ce sens. Quand on évalue à 3600 ha la surface agricole qui disparaît chaque année en Rhône-Alpes, nul n'est besoin d'être un visionnaire hors pair pour comprendre que ce développement n'est pas durable et que nous devons réagir.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes et me permets de vous inviter aux **vœux de la municipalité** qui auront lieu le samedi 14 janvier à 11 heures.

Le Maire, Gérard Jacolin

ACTIVITES MUNICIPALES

QU'EST CE QUE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

La loi du 29 décembre 2010 relative à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme a deux objectifs principaux :

– simplifier le financement des équipements publics en créant la **Taxe d'Aménagement (TA)** en remplacement de différentes taxes.

– inciter les constructeurs à économiser le foncier et lutter contre l'étalement urbain.

La TA est composée d'une part communale et d'une part départementale. En ce qui concerne la commune, elle peut voter un taux de 1 à 5%.

La commune a la faculté de majorer sa part jusqu'à un taux de 20% dans des secteurs qui nécessitent des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou d'équipements publics rendus nécessaires par l'importance des constructions nouvelles envisagées. Le taux de cette **Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)** doit être motivé par les coûts des futurs équipements. La TAM s'accompagnera du Versement de Sous-Densité (VSD) pour que la commune soit assurée de percevoir le montant prévisionnel estimé.

A compter du 1er mars 2012, la TA se substituera à la Taxe Locale d'Equipement (TLE), la Taxe Départementale du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (TDCAUE), la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et des Programmes d'Aménagement d'Ensemble (PAE). La TAM rend inexigible la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE), la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), les participations pour non réalisation d'aires de stationnement.

Le Conseil Municipal a délibéré pour retenir une **TAM** au taux de 20% dans le « secteur nord-est » intéressé par la création de voiries et réseaux nouveaux et une **TA** au taux de 5% sur le reste de la commune (à noter que le taux de la TLE est de 5%).

Le mode de calcul est simple et s'appuie sur une base d'imposition fixée aujourd'hui à 660 €. Pour une maison, les 100 premiers m² bénéficient d'un abattement de 50%. Au taux de la TA, le coût pour une maison de 150 m² sera donc de :

(100 m² x 330 € x 5 %) + (50 m² x 660 € x 5%) = 3300 €

VIE DU VILLAGE

■ LIVRE À VOUS ET CONCERT DE CLARINETTES

C'est sous le signe de la culture que le mois de novembre s'est déroulé. En effet, nous avons accueilli le bus de « Livres à vous » samedi 5 novembre. L'auteur, Emmanuelle Urien accompagnée de Manu Causse à la guitare, nous ont promenés à travers leurs œuvres.

Et ce dimanche 27 novembre, notre église retentissait du son des clarinettes. Un très nombreux public est venu écouter la prestation de l'Ensemble de clarinettes de Voiron. Parmi celui-ci, des enfants de l'école primaire auxquels Bruno Delaigue, chef d'orchestre, avait présenté la famille des clarinettes lors d'une intervention dans les classes.

■ 93ème CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE

C'est en présence des jeunes sapeurs pompiers de Bavonne et également de leurs aînés que le 11 novembre dernier, nous avons commémoré la mémoire des soldats morts pendant la première Guerre Mondiale. De nombreux enfants de l'école étaient également présents autour du monument aux morts. A la fin de la cérémonie, l'équipe municipale a accueilli les participants avec un café qui a apporté un peu de chaleur dans cette matinée frisquette.

ACTIVITES MUNICIPALES

■ HALLE DU BUIS : LES ENTREPRISES SONT CHOISIES

Dernière ligne droite avant le début des travaux, la réunion de lancement est prévue avant Noël et ceux-ci commenceront début 2012. Voici les entreprises retenues :

n° 1 Désamiantage Démolitions : Rudo Chantier Sas à Rillieux la Pape pour 49 969.61 € HT.

n° 2 Couverture Etanchéité Bardage : ACGP Caci à Fontaine pour 315 964.52 € HT.

n° 3 Menuiseries extérieures aluminium : Borello Isoclair à Saint Clair De La Tour pour 12 342.03€ HT.

n° 4 Serrurerie : Villon Guttin à Dolomieu pour 14 781.79 € HT.

n° 5 Façades Isolation thermique extérieure : EGPJ à Seyssinet Pariset pour 54 535.15 € HT.

n° 6 Plâtrerie Faux-plafond : La Belmontoise à Cessieu pour 13 593.39 € HT

n° 7 Aménagements extérieurs : MTB Services à Châbons pour 72 827.36 € HT.

n° 8 Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie sanitaire : Glénat à Tullins pour 38 768.00 € HT.

n° 9 Electricité Contrôle d'accès : JBM à Echirolles pour 34 678.29 € HT.

Ce qui représente un montant global de 607 460,14 € HT. Les travaux sont toujours prévus en 2 phases mais celles-ci s'enchaîneront sans interruption. Premièrement seront réalisés principalement les travaux en extérieur et façades, puis, dans un second temps, de mai à juillet 2012, ceux de désamiantage et de couverture. L'objectif d'origine est donc maintenu en vue d'une réception finale à fin juillet 2012.

■ UN CHATELARD PLUS BEAU

Le chantier du Chatelard est terminé. Ce hameau a vu son environnement transformé par la suppression des câbles aériens et poteaux. Les nombreux nids de poules ont disparu sous un revêtement en enrobé plus agréable pour les usagers et les riverains. Nous comptons sur vous pour respecter la signalisation et la vitesse.

AU SEIN DU CONSEIL

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

■ Séance du 29 septembre 2011

- Détermination de la fiscalité directe locale pour 2012 (pas de modification par rapport à 2011).

- Autorisation au Maire de recruter des agents occasionnels ou saisonniers pendant la durée de son mandat.

■ Séance du 19 octobre 2011

Nouveaux tarifs de location des salles municipales à compter du 1er janvier 2012 :

SALLE LA SURE (à côté de l'ÉGLISE)	Demandeurs domiciliés à St Blaise du Buis	emandeurs extérieurs à la Commune	Associations Extérieures
Participation aux frais d'utilisation	170 €	470 €	170 €
Tarif jour supplémentaire d'utilisation	85 €	235 €	85 €
Vaisselle, sur demande	GRATUIT	40 €	40 €
Caution locaux et matériels	320 €	320 €	320 €
Caution « rendu propreté »	100 €	100 €	100 €
Mise à disposition gratuite de cette salle pour les Associations Locales.			

SALLE PARMÉNIE (à l'étage de la HALLE DU BUIS)	Demandeurs domiciliés à St Blaise du Buis	emandeurs extérieurs à la Commune	Associations Extérieures
Participation aux frais d'utilisation	150 €	420 €	150 €
Tarif jour supplémentaire d'utilisation	75 €	210 €	75 €
Vaisselle, sur demande	GRATUIT	40 €	40 €
Caution locaux et matériels	320 €	320 €	320 €
Caution « rendu propreté »	100 €	100 €	100 €
Mise à disposition gratuite de cette salle pour les Associations Locales.			

HALLE DU BUIS	
Mise à disposition uniquement pour les demandeurs domiciliés sur la Commune, pour des manifestations à caractère privé, dans les conditions énoncées ci-dessous :	
Avec chauffage	490 €
Sans chauffage	390 €
UTILISATION À DURÉE RÉDUITE (6H maximum) :	
Forfait	62 €
+ Coût horaire : Avec chauffage **28 € /** Sans chauffage **20.50 €**	
Caution de mise à disposition salle, matériels	720 €
Caution « rendu propreté salle »	100 €

AU SEIN DU CONSEIL

- Attribution de 3 lots relatifs aux travaux de réhabilitation de la Halle du Buis pour un montant total de 64 703.42 € HT. Les 6 autres lots étaient infructueux et ont fait l'objet d'une nouvelle consultation. (voir article rubrique Activités Municipales)

- Autorisation au maire pour l'achat d'une voirie privée à destination des opérations d'aménagement de l'Entrée Nord-Est du village et des logements sociaux sur le terrain dit « de La Source ».

- Vente au Pays Voironnais d'une partie du chemin rural du Ferrat relative à l'extension de la ZA du Talamud suite à l'enquête publique pour une valeur de 923.18 €.

■ Séance du 23 novembre 2011

- Suite à la réforme de la fiscalité et la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010, le conseil a voté un taux de 20% de TAM sur la partie du secteur Nord-Est concerné par des voiries nouvelles et un taux de 5% de TA sur le reste du territoire.

- Autorisation au Maire de signer les documents relatifs à l'ouverture d'un RAM Intercommunal (Relais d'Assistantes Maternelles) avec les communes de Charnècles, La Murette, Réaumont et Saint Cassien.

■ Séance du 6 décembre 2011

- Attribution des 6 lots infructueux lors de la 1ère consultation relatifs aux travaux de réhabilitation de la Halle du Buis pour un montant total de 542 756.72 € HT.

QUOI DE NEUF

■ RAFRAICHISSEMENT D'UN LOGEMENT MUNICIPAL

Suite au départ d'un locataire, les élus ont décidé de refaire les peintures du logement situé au-dessus de l'école (partie ancienne). Cette tâche a été confiée à Eric Durand, notre agent technique. Il l'a fait avec beaucoup de soin. C'est ainsi que les nouveaux locataires ont pu aménager dans un appartement tout pimpant. Merci à Eric pour son excellent travail !

■ TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES 2011 : QUELQUES PRÉCISIONS...

Le Journal du Pays Voironnais de septembre 2011 vous informait de la fiscalité locale, mais il nous a semblé indispensable de vous ré-informer dans le Petit Echo.

En effet les contribuables du Pays Voironnais ont vu apparaître sur **leur feuille d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières 2011, une nouvelle colonne consacrée à l'intercommunalité.** Cette situation résulte, non pas d'une seule décision des élus communautaires, mais de la modification de la fiscalité économique voulue par l'Etat et la suppression de la Taxe Professionnelle.

Pour les intercommunalités, la suppression de la Taxe Professionnelle, dont c'était l'unique recette fiscale, a provoqué un manque à gagner considérable. Pour compenser ce manque, l'Etat a décidé de transférer à l'intercommunalité la taxe d'habitation perçue par le département et la part de la taxe foncière non bâti perçue par le Département et la Région soit pour le Pays Voironnais environ 7,6 Millions d'euros.

C'est pour cela que si vous **comparez vos avis d'imposition** de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de 2010 et 2011, vous verrez apparaître **une colonne dédiée à l'Intercommunalité.** Il est à noter que, pour vous contribuable, il s'agit d'**une opération neutre** puisque les 7.6 millions d'euro perçus par le Pays Voironnais, l'étaient précédemment par le Département et la Région.

Ainsi les taux intercommunaux pour 2011 ont été de :

- Taxe d'Habitation	8,89	dont **1,12** voté par le Pays Voironnais
- Taxe Foncière sur le bâti	**2,13**	voté par le Pays Voironnais
- Taxe Foncière sur le non bâti	8,22	dont **5,31** voté par le Pays Voironnais

Pour les ménages, l'augmentation du taux décidé par la Communauté représente **en moyenne** 49 € par foyer fiscal. Bien évidemment, cette moyenne recouvre des réalités très différentes selon le type de logement, le nombre de personne à charge, la commune concernée …

Les élus et le personnel administratif communal restent à votre disposition pour toute explication complémentaire.

PAYS VOIRONNAIS

■ MISSION D'ARCHIVAGE

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais propose des missions d'archivage pour les communes par un de leurs archivistes. C'est à ce titre qu'Alexandre Fabre est intervenu 20 jours à Saint Blaise pour trier, classer les documents à conserver ou à éliminer selon le code d'archivage officiel. Nous remercions tout particulièrement Alexandre pour son efficacité et sa convivialité.

CALENDRIER DES FÊTES DE ST BLAISE

JANVIER

14 : Vœux de la municipalité - Salle la Sure
21 : Loto du Sou des Ecoles - Halle du Buis
28 : Conférence Buis'Art - Salle la Sure

FÉVRIER

5 : Fête de la Saint Blaise - Salle la Sure
10 : Don du Sang - Salle la Sure

MARS

2 & 3 : Théâtre Côté Jardin - Salle la Sure
16 : Concert d'ouverture de la semaine des Arts - Salle la Sure
17 : Repas des anciens - Salle la Sure
17 : Conférence Buis'Art - Salle Parménie
17 : Soirée du Sou - Halle du Buis
21 : Spectacle pour enfants - Salle Parménie
24 & 25 : Exposition Buis'Art - Salle la Sure

CHEZ NOS VOISINS

FEVRIER

11 : Ateliers créatifs pour le carnaval - Féérie des aiguilles et handicap - Réaumont

MARS

24 : Bal du printemps déguisé ou masqué - Féérie des aiguilles et handicap - Réaumont

31 Mars & 1er Avril : 16ème Fête des plantes et graines rares - la Maison de l'arbre - Réaumont

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à :

Clara Cindy Séverine MISTRETTA
née le 23 octobre 2011

Victoria Danielle Juana TASSEL
née le 25 octobre 2011

UTILE

■ PERMANENCE EXCEPTIONNELLE À LA MAIRIE :

Les horaires d'ouverture au public restent identiques pendant les vacances. Toutefois, notez une permanence exceptionnelle uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre de 10 à 12 heures. (Munissez-vous d'une pièce d'identité + un justificatif de domicile).

■ ASSOCIATION AIDE AUTO 38 :

une association dont le projet a pour finalité de faciliter l'accès, le retour, ou le maintien en emploi de l'ensemble des publics financièrement en difficulté, en leur permettant d'être mobiles grâce à l'usage de la voiture.

Info Aide Auto Location : Vous n'avez pas de voiture pour aller au travail ! Après une étude rapide de votre dossier, Aide Auto 38 vous loue une voiture à petit prix, le temps que vous trouviez une solution. Renseignez-vous auprès de votre conseiller emploi, votre assistante sociale, sur www.aide-auto.com ou laissez un message au 04 76 50 60 41.

Appel aux Dons de Voitures : Vous avez du mal à vous séparer de votre ancienne voiture … elle marche encore si bien ! Offrez-lui une seconde vie en faisant un don utile pour l'emploi. Aide Auto 38 récupère les voitures, les remet en état, et les loue à bas prix pour permettre aux gens dans la galère d'aller au travail. Nous recherchons avant tout des véhicules diesel ou petits véhicules essence, 15 ans d'âge maximum, contrôle technique de moins de 6 mois. Pour plus de renseignement : www.aide-auto.com, aidauto38@wanadoo.fr ou téléphoner au 06 73 69 17 56.

AIDE AUTO Association

VIE ASSOCIATIVE

■ BUIS'ART EN « ÉBUILLITION ! »

Fin novembre déjà, et bien sûr, tous les projets du début d'année commencent à prendre forme et à s'élaborer lentement. Même si in fine la réussite ou le chef-d'œuvre espéré n'est pas toujours là, le travail, le temps passé, les attentes parfois déçues, les recherches, tout participe au plaisir qui reste le moteur de l'ensemble des ateliers de l'association : de l'aquarelle au dessin ou à la peinture à l'huile. Les conférences de l'histoire de l'art du samedi (4 prévues cette année) et les séances d'initiation à la peinture à l'huile et à la calligraphie sont ouvertes à toutes les personnes intéressées, même en dehors de l'association. Pour tout renseignement concernant ces activités, contacter Nicole Mendoza T 06 87 15 46 34.

L'exposition du mois de mars commence à mobiliser les énergies car elle reste bien sûr le temps fort de l'année de travail en même temps qu'un grand moment de convivialité et d'échange avec les habitants de Saint Blaise et toutes les personnes qui viennent partager avec les «artistes» ces moments de plaisir. L'association qui a cinq ans maintenant fait donc partie du paysage social et culturel du village et nous nous en réjouissons. Buis' Art vous souhaite à tous une bonne fin d'année et le groupe de calligraphie a le plaisir de vous offrir pour Noël une de ses réalisations.

■ ACCESSION AU PLATEAU RÉGIONAL POUR LES BENJAMINES DU BCB !

Au terme d'une phase qualificative difficile et très disputée, l'équipe benjamine du Basket Club La Murette Saint Blaise (BCB) a pu décrocher le dernier ticket d'entrée pour le plateau régional de leur catégorie. Satisfait du travail accompli par les filles aussi bien au niveau individuel que collectif, c'est soutenu par leurs parents et avec leur approbation que Bertrand Delage leur entraîneur peut aujourd'hui pousser l'équipe vers un horizon régional. Ce challenge sportif est le premier signe du renouvellement de l'équipe sénior féminine, fanion du club, et qui évolue actuellement en promotion d'excellence régionale.

Bravo encore aux joueuses pour cet esprit de challenge et merci à tous leurs fidèles supporters qui les accompagnent.

■ CÔTÉ JARDIN : COPROPRIÉTAIRES

Côté jardin se prépare pour son prochain spectacle. C'est toujours le même groupe qui travaille d'arrache-pied une pièce de Gérard Darier «les Copropriétaires» et déjà vous pouvez noter sur vos agendas 2012, les 2 et 3 mars.

■ HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 15h à 18h
Vendredi de 16h à 19h
Tél : 04.76.65.65.00
Fax : 04.76.05.39.62
E-mail : m.stblaise@wanadoo.fr

IMPRIM VERT
Impression : Imprimerie Ruzzin — Moirans • Imprimé sur papier 100% recyclé
Directeur de publication : Gérard JACOLIN • Rédacteurs : Commission Information Communication